



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 07 novembre 2024

Publié le : 19/11/2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Christine WERTHE

**Étaient absents :**

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

**Procurations de vote :**

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

**OBJET :** 52 - Vœu concernant l'impact du projet de loi de finances 2025 sur notre collectivité la ville de Besançon

Délibération n° 007746

## Vœu concernant l'impact du projet de loi de finances 2025 sur notre collectivité la ville de Besançon

proposé par l'ensemble des groupes politiques de la Majorité Bisontine

### Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

Le jeudi 10 octobre, le Gouvernement, par l'intermédiaire de son Premier ministre Michel Barnier, a présenté le projet de loi de finances pour 2025. Le déficit public français étant estimé de 6,1 % du PIB en 2024, contre 5,1 % initialement prévus, le Gouvernement engage unilatéralement un programme d'économies de 60 milliards.

Face à ce désastre budgétaire, le gouvernement Barnier choisit la facilité en faisant porter sur les collectivités locales le poids de l'austérité budgétaire qui est la conséquence directe des politiques économiques menées depuis 2017.

Les associations d'élus estiment l'impact réel global des mesures demandées aux collectivités de l'ordre de 10 milliards d'euros. C'est une atteinte directe au principe constitutionnel de libre administration des collectivités qui aura pour conséquence la dégradation de l'épargne des collectivités et des services publics locaux.

Les collectivités locales ne sont pas responsables du déficit. En effet, elles ne peuvent emprunter que pour financer de l'investissement, au service notamment de la transition. Les collectivités locales ne représentent que 8 % de la dette publique. Par leurs actions, elles participent à la réduction de la dette de demain, dette environnementale et sociale. Les accusations visant les collectivités territoriales, les tenants pour responsables de la situation d'urgence économique et de la dette publique, apparaissent comme particulièrement infondées et injustes.

Pour la ville de Besançon, les conséquences sont dramatiques et sont estimées au minimum à 5,6 millions d'euros dès 2025, avec des impacts pérennes et qui pour certains, vont se cumuler les prochaines années :

- une ponction de 2 % des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 3,39 millions d'euros sur le budget municipal soit l'équivalent de 4 points de fiscalité,
- la perte de l'ordre de 500 000 euros de recettes liées au FCTVA,
- une hausse des cotisations retraite des agents territoriaux. Cela représente pour la Ville dès 2025 une hausse de dépenses de 1,6 M€, puis à nouveau 1,3 M€ supplémentaire par an en 2026 et 2027, soit une hausse globale cumulée en 3 ans de 9 M€ supplémentaires.

C'est un montant que la Ville n'a jamais connu auparavant. Au pire de la baisse des dotations, entre 2014 et 2017, la Ville avait dû faire face à une diminution de Dotation de l'ordre de maximum 3,2 M€ par an.

A titre d'exemple, ce montant représente l'équivalent du budget consacré à la sécurité/tranquillité publique, à la moitié de la subvention versée au CCAS ou aux 2/3 du budget dédié aux subventions des associations.

Au-delà du caractère injuste de ces demandes, les coupes prévues dans les budgets liées à la transition écologique sont anachroniques. La baisse de 1,5 milliards d'euros du Fonds Vert, les 500 millions d'euros de coupes dans le budget de l'ADEME ou encore les 130 millions d'euros de ponction sur les Agences de l'Eau mettraient en péril plusieurs demandes de financement de nos projets urbains au titre de la transition écologique.

Si ces mesures étaient mises en œuvre, elles limiteraient encore davantage les moyens déjà très restreints des collectivités. Nos budgets ont été mis à rude épreuve depuis plusieurs années. Covid, inflation, disparition de la taxe d'habitation, dilution de la relation fiscale avec les habitantes et habitants, fin de la CVAE, chute des DMTO et la centralisation des recettes ont fragilisé l'autonomie d'action des collectivités. La non-indexation des dotations locales sur l'inflation représente près de 1,3 milliards en 2023 et de plus de 500 millions d'euros en 2024. **Autant de contributions contraintes des collectivités à la réduction du déficit public depuis plusieurs années.**

Nous avons plus que jamais besoin d'un service public fort et renforcé au service des habitants. Par conséquent, le Conseil Municipal de Besançon :

- appelle les parlementaires à rejeter ce projet de loi de finances mortifère ;
- demande au gouvernement de retirer les mesures de ce PLF 2025 qui imposent une ponction aux collectivités territoriales et d'engager une vraie décentralisation des moyens et de la fiscalité, afin de garantir une réelle autonomie des collectivités ;
- souhaite une révision du PLF et du PLFSS et l'exploration d'autres pistes de financement pour permettre à tous les volets du service public et les agents publics d'accomplir efficacement leurs missions, tout en contribuant à équilibrer les comptes publics.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal adopte le vœu concernant l'impact du projet de loi de finances 2025 sur la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions\* : 10

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Christine WERTHE  
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT